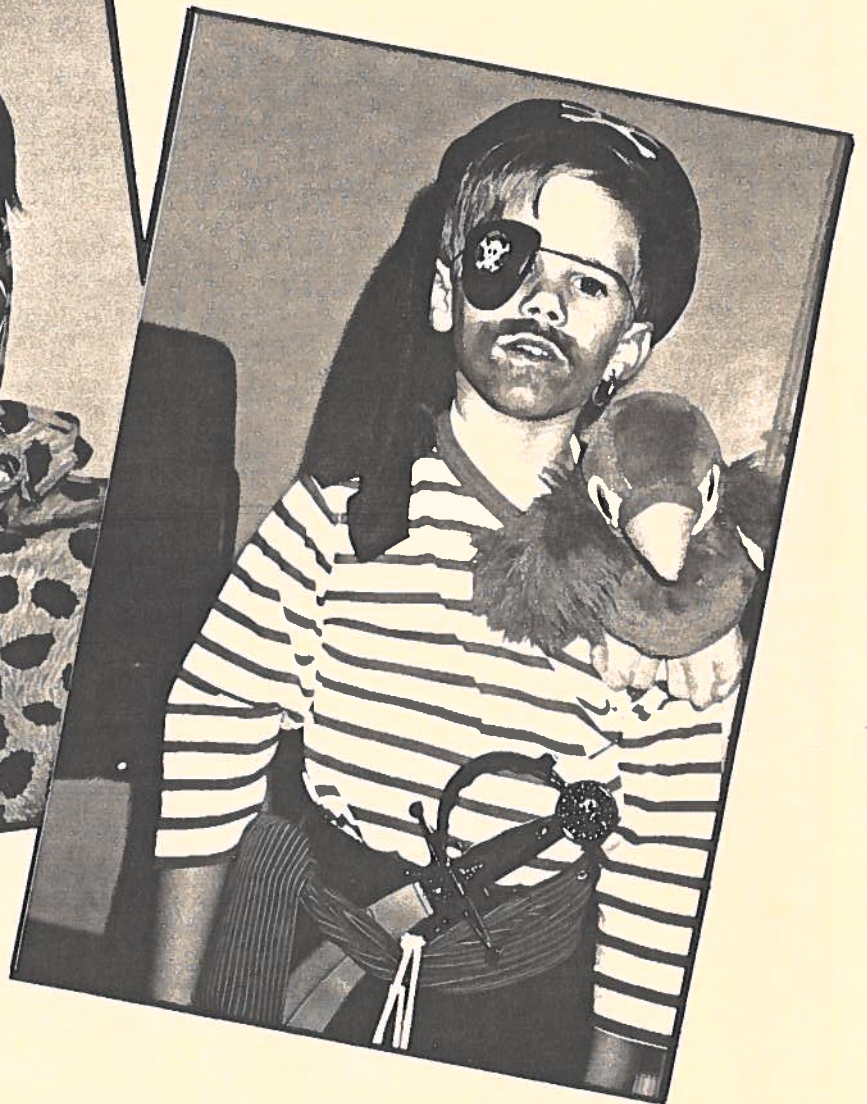


JUMEAUVILLE



bulletin municipal

1998

N° 2

S	1	Mot du Maire
O	2 à 4	Résumé des séances du Conseil
M	5 à 11	Les impôts locaux
M	13	Humour
A	15/16	Pages pratiques
I	17	Calendrier
R	18	Poésie
E	19 à 21	Un trimestre à Jumeauville
	22	Artisanat et commerces
	23	Petites annonces

Madame, Monsieur.

Le mois de mars est le mois des budgets dans toutes les collectivités et syndicats. Dans ce numéro vous trouverez un article concernant les impôts locaux, j'espère qu'il vous sera utile. Le taux des quatre taxes ne change pas à Jumeauville, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition, mais l'augmentation des bases et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Sivom d'Arnouville) feront progresser le montant de ces derniers.

Notre Conseiller général, Pierre AMOUROUX a été réélu, je souhaite que les échanges que nous auront au cours de ces six prochaines années soient aussi constructifs pour Jumeauville.

Au cours de la visite de messieurs LARCHER Vice-Président du Sénat, BRAYE et GOURNAC, Sénateurs des Yvelines, différents sujets concernant directement Jumeauville, ont été évoqués, l'école primaire et le financement des cours de langue dans le primaire, l'incinération des ordures ménagères à l'usine de Guerville, coûts, délais de mise en service, le traitement des eaux usées (traitement à l'usine de Rosny ? Création d'une station en limite du District Urbain de Mantes ?) la possibilité d'ouvrir une agence postale en milieu rural, l'insécurité liée à une petite délinquance en périphérie de grands centres urbains. Echanges constructifs et cordiaux, seul l'avenir nous dira si nous avons été entendus.

Les activités sont toujours aussi nombreuses dans notre village, les marches, les sorties VTT, le week-end neige, la peinture, les tournois de tennis, la mi-carême avec tous ces enfants déguisés, bientôt la fête foraine et la brocante, en attendant les concours de pétanque, merci à tous les bénévoles animant avec gentillesse et bonne humeur notre village.

Qui osera dire que Jumeauville n'est pas dynamique ?

Le Maire
Pierre SEIGE

RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 1997

Mme CHEVALIER secrétaire de séance.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas changer le tarif de location pour les habitants de Jumeauville (1 100 fr. par week-end), mais d'augmenter légèrement la participation des extérieurs, qui passe de 2 800 fr. à 2 900 fr.

SOFCAP

Le taux de la cotisation pour l'assurance du personnel titulaire passe de 4,15 à 4,40% à compter du 1er janvier 1998.

QUESTIONS DIVERSES

● VANDALISME

Le Conseil décide de rembourser 600 fr. à Mme BERTHOU, secrétaire de mairie, en dédommagement de 2 pneus de sa voiture lacérés devant la Mairie, alors qu'elle était au travail.

● EXPOSITION

L'ACIM propose une exposition sur l'histoire de Jumeauville et des villages environnants. Celle-ci se fera en 1998.

● SYNDICAT D'ELECTRICITE

Après la dissolution du syndicat d'électricité de Boinville-Goussonville-Jumeauville, l'actif s'élevant à 3 097,27 fr. sera réparti entre les 3 communes au prorata du nombre d'habitants, soit :
Boinville : 644,96 fr., Goussonville : 1 142,78 fr., Jumeauville : 1 309,53 fr.

● CHATEAU D'EAU

Dans le cadre des travaux en cours, M. le Maire a demandé la réfection extérieure du château d'eau auprès du SIRYAE, cela devrait se faire en 1998.

● DIVERS

Le Conseil se préoccupe de la sécurité dans le village. M. le Maire a écrit dans ce sens à la gendarmerie, dont la présence est souhaitée à titre dissuasif. Il donne lecture de la réponse du Commandant de la brigade de Guerville.

● SIVOM

M. LECOQ fait l'historique du marché des ordures ménagères au sein du SIVOM et informe le Conseil des contrats signés.

Le marché des ordures ménagères se décompose en deux parties :

- le traitement

En raison de la législation qui impose la fermeture des décharges, le SIVOM d'Arnouville a décidé d'adhérer au SMITRIVAL, syndicat gérant en partenariat l'usine d'incinération VALENE de Guerville. Actuellement, le coût de la tonne mise en décharge d'Arnouville est de 300 fr. H.T. Le choix du SIVOM a été conforté par l'augmentation de la taxe afférente dans les prochaines années, avant la fermeture de la décharge. Le coût de l'incinération à VALENE est de 389 fr. H.T., et doit se stabiliser dans les années à venir.

- la collecte

Le contrat passé par le SIVOM avec l'entreprise STANEXEL pour la collecte des ordures a été dénoncé sur injonction du sous-préfet, après réclamation de la société MATUSZEWSKI, précédente détentrice du marché, pour des vices de forme dans la rédaction du contrat, risquant de nous entraîner dans de longues procédures.

Après négociations, la société ONYX a remporté le marché pour un montant de 370 000 fr. H.T., pour 1 333 tonnes.

SEANCE DU 10 FEVRIER 1998

M. LECOQ est nommé secrétaire de séance.

PROGRAMMATION DGE 1998

Dans le cadre de la programmation de la dotation globale d'équipement (DGE) 1998, M. le Maire propose de changer des fenêtres à la mairie, d'installer des persiennes métalliques à la salle des fêtes, et de changer également des fenêtres qui sont en très mauvais état chez M. BRUNET. Le devis présenté s'élève à 50 770 fr. H.T.

Le Conseil Général subventionne 30% du coût total H.T. dans le cas de gros travaux d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à présenter le dossier concernant ces travaux auprès de la Préfecture,
- dit que les sommes restant à la charge de la commune seront autofinancées et les crédits nécessaires inscrits au chapitre 21 du budget 1998.

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Il est nécessaire de souscrire un contrat d'assistance à l'utilisation des progiciels Mairistem. M. le Maire donne lecture de 3 devis :

- contrat "proximité" : 550,00 fr. H.T./an
- contrat "présence" : 1 550,00 fr. H.T./an
- contrat "privilège" : 3 950,00 fr. H.T./an

M. le Maire propose, compte tenu de nos besoins, de choisir le premier contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer le contrat "proximité" pour un montant de 550,00 fr. H.T./an.

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Parmi les délégations votées en début de mandat, ne figure pas celle autorisant le Maire à représenter la commune en justice. Il propose donc de remédier à cette lacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne délégation à M. le Maire pour ester en justice.

ADHESION NOUVELLES COMMUNES SIVAMASA

7 nouvelles communes demandent leur adhésion au SIVAMASA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'adhésion au SIVAMASA des communes de Andelu, Bennecourt, Boinvilliers, Juziers, Mézy-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Suite à la réforme du statut de FRANCE TELECOM, cette entreprise se trouve dans l'obligation de reverser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public, au prorata de la longueur des lignes et de la surface occupée (cabines, boîtes de raccordement, etc...).

Le tarif est de 150,00 fr. par kilomètre linéaire de ligne et 100,00 fr. par m² au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- donne son accord pour une redevance de 150 francs par kilomètre de ligne et de 100 francs par m² au sol, due par FRANCE TELECOM au titre de l'occupation du domaine public.

M. le Maire informe le Conseil des diverses raisons qui ont retardé les travaux d'installation de l'émetteur ITINERIS.

DESIGNATION DELEGUE/PROPRIETE FORESTIERE

La Préfecture prépare l'établissement des listes électorales des collèges des centres régionaux de la propriété forestière et demande donc que soit désigné un délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- élit M. Jean-Claude LANGLOIS délégué de la commune auprès du collège des centres régionaux de la propriété forestière.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Il est nécessaire de signer la convention entre la commune et le Conseil Général pour ce qui concerne le Bibliobus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise M. le Maire à signer avec M. le Président du Conseil Général la convention concernant le prêt de livres par la bibliothèque départementale.

DEMANDE SUBVENTION LIGNE CFTA N° 11-10

M. le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général pour couvrir partiellement le déficit de la ligne de cars Jumeauville-Mézières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus fort pour couvrir le déficit de la ligne de cars CFTA N° 11-10, exploitation exercice 1997.

QUESTIONS DIVERSES

• **GITE** : Au gîte rural, des dégradations sont apparues sur le pignon. La cause en est un débordement insuffisant des tuiles de rive, qui n'évitent pas le ruissellement de la pluie. Nous avons reçu un devis de l'entreprise ZIRPOLI, qui propose l'enlèvement de la rive actuelle affaissée, le remplacement de celle-ci et du chevron correspondant. Le devis s'élève à 4 050,00fr. H.T.(4 884,30 fr. T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- donne son accord pour la réparation de la toiture du gîte pour un montant de 4 884,30 fr. T.T.C.

• **EXTINCTEURS** : 3 extincteurs (mairie, gîte) sont réformés, 1 autre, à l'école, doit être muni d'une housse. L'entreprise CHENAFI a fourni un devis d'un montant de 3 045,60 fr. H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour le remplacement de 3 extincteurs et la fourniture d'une housse, par l'entreprise CHENAFI, pour un montant total de 3 045,60 fr. H.T.

• **DIVERS** : Les pompiers ont effectué 27 interventions sur le territoire de notre commune en 1997.

Madame, Monsieur,

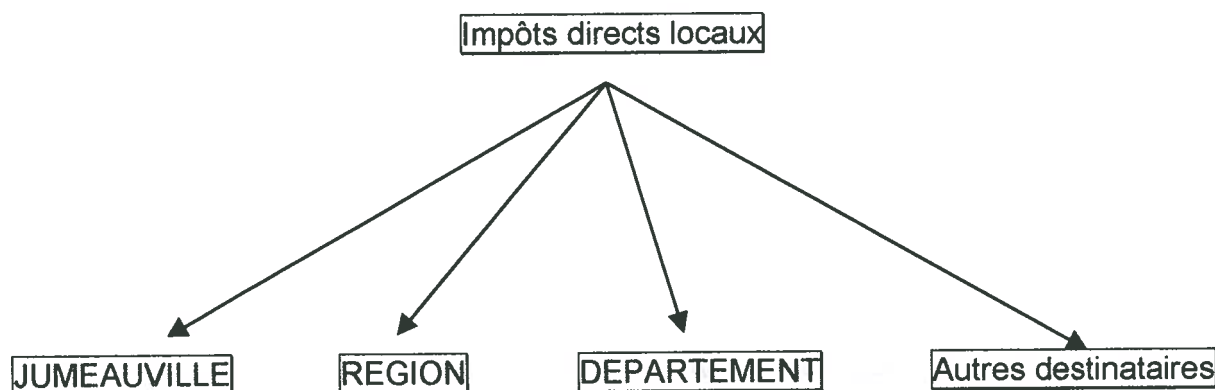
En cette période de préparation de budgets, ce document vous permettra de comprendre le fonctionnement de l'imposition fiscale locale et la répartition des ressources financières.

Malgré le caractère rébarbatif de ce pensum, j'espère que vous y trouverez les réponses aux questions, que vous vous posez.

Le Maire
Pierre Seige

LES IMPOTS LOCAUX : DE QUOI PARLE-T-ON ?

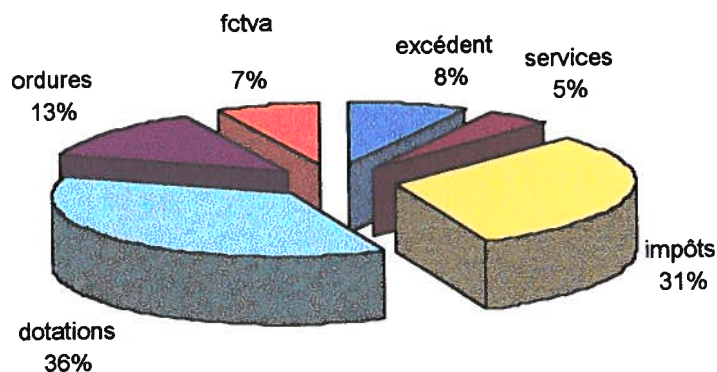
Il existe deux grandes catégories d'impôts : les impôts perçus par l'Etat (impôts sur le revenu, T.V.A, impôts sur les sociétés) et les impôts directs locaux. De nombreux services publics sont gérés par les communes, les départements, les régions. Les impôts directs locaux sont donc nécessaires aux collectivités locales : sans ces ressources, elles ne pourraient répondre aux besoins des citoyens dans les multiples domaines de la vie quotidienne.



Les autres destinataires des impôts locaux sont :

- Les organismes consulaires : Chambre de Commerce et d'industries, Chambres des métiers, Chambre d'agriculture.
- L'Etat au titre des frais de gestion.
- Et les groupements de communes Silya, Sivom.

Les impôts locaux ne sont pas les seules ressources de la commune,



Légende :

- **Impôts et taxes** : Impôts locaux et différentes taxes.
- **Excédent** (ou déficit) de l'exercice précédent.
- **Fctva** fond de compensation de la t.v.a.
- **Ordures** : Taxe sur l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, entièrement reversée au SIVOM d'ARNOUVILLE.
- **Dotations** globales : définies par le décret d'application de la loi relative à l'administration du territoire de la République du 6 février 1992.
- **Services** : location des salles et des logements dont la Commune est propriétaire.

Les impôts locaux, qui paie ?

L'essentiel de la fiscalité locale repose sur quatre impôts :

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La taxe professionnelle.

Auxquelles il faut ajouter la taxe sur les ordures ménagères, perçue sur les mêmes bases que la taxe sur le foncier bâti. (Cette taxe est intégralement versée au SIVOM d'ARNOUVILLE les Mantes).

a) **Les ménages,**

*Les ménages occupant un logement paient,
La taxe d'habitation*

« Elle est due par tout occupant au 1^{er} janvier d'un local affecté à l'habitation ». La base brute dénommée également « valeur locative brute », tient compte de la superficie habitable, du niveau de confort, de l'état du logement et de sa situation, des conditions de ressources et des personnes à charges. La base nette ou base imposable est obtenue après déduction de certains abattements.

*Les ménages propriétaires de leur logement paient,
La taxe foncière sur les propriétés bâties*

« Le propriétaire au 1^{er} janvier est imposable pour l'année entière de la taxe foncière, dont la base est égale à 50% de la valeur locative brute ». Des exonérations, dans certaines conditions particulières, sont mises en place par la direction générale des impôts (D.I.G.).

*Les ménages propriétaires d'un terrain sans construction paient,
La taxe foncière sur les propriétés non bâties*

« La base d'imposition prend en compte la valeur des propriétés non bâties, au-delà d'une certaine surface de terrain ».

b) **Les artisans, les commerçants et les professions libérales paient,**

La taxe professionnelle

« La taxe professionnelle est due par toute personne physique ou morale qui exerce à titre habituel une activité professionnelle non salariée ».

La base d'imposition prend en compte la valeur des matériels et locaux utilisés ainsi que les salaires versés. Pour les professions libérales, les petits commerçants et les artisans, les recettes sont prises en compte à la place des salaires.

La taxe foncière sur les propriétés bâties

Les entreprises sont également redevables de la taxe foncière, si elles sont propriétaires des locaux qu'elles utilisent.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les entreprises sont assujetties à la taxe sur le foncier non bâti, lorsqu'elles sont propriétaires de terrain, sans construction, au-delà d'une certaine surface.

Combien de contribuables Jumeauvillois payent des impôts locaux ?

Taxes	Logements
Taxe d'habitation	243
Taxe foncière sur les propriétés bâties	210
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	117
Taxe professionnelle	16

Les impôts locaux, qui décide quoi ?

Les contribuables s'étonnent parfois de payer plus d'impôts locaux que l'année précédente alors que les taux votés par les collectivités restent inchangés. La raison est simple : outre les taux, l'autre élément qui entre dans le calcul du montant des impôts locaux est la base fiscale, déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Le montant des impôts locaux à payer est égal à la base d'imposition multipliée par les taux auxquels s'ajoutent les frais de gestion perçus par l'Etat.

Les bases

L'Etat fixe les règles de la fiscalité locale et recouvre l'impôt pour les collectivités locales. Ce sont les services fiscaux de l'Etat, qui calculent les bases d'imposition. Ces bases évoluent chaque année en fonction de deux types de critères :

- tout d'abord, dans le cadre de la loi de finances, les députés votent une revalorisation générale (+ 2.55% pour l'ensemble des bases 1998).
- Ensuite, l'évolution de la situation propre à chaque contribuable influe sur le calcul des bases : extension de construction, travaux d'amélioration de l'habitat.

Les taux

Les taux sont décidés par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif (courant mars), en fonction des bases calculées et transmises par les services fiscaux de l'Etat en début d'année.

Les Impôts locaux : des bases calculées par l'Etat et des taux votés par les collectivités locales.

Le **montant des impôts** locaux que paye chaque contribuable à la collectivité dépend **des taux votés** chaque année par le **Conseil Municipal** et **des bases** calculées par les services fiscaux **de l'Etat**.

Même si la commune, décide de **ne pas modifier ses taux** d'imposition, il **suffit que les bases** soient revalorisées **par l'Etat** pour que le montant des **impôts locaux** augmente.

Les taux d'impôts locaux payés par les ménages et les entreprises de Jumeauville

Tableau des différents taux (pour information)

Taxes	Moyenne nationale	Communes des Yvelines	Jumeauville
Taxe d'habitation	13,36%	11,35%	3,63%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,97%	13,21%	5,90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,11%	51,39%	28,68%
Taxe professionnelle	14,72%	12,49%	13,77%

Les impôts locaux pour quoi faire ?

Les impôts locaux participent, au même titre que les autres ressources de la commune, au financement des services qui sont rendus quotidiennement aux Jumeauvillois d'une part, et au financement des investissements que la municipalité entreprend de réaliser, d'autre part.

Parmi les services rendus, aux Jumeauvillois on peut citer :

L'entretien de l'éclairage public, de la voirie, des différents espaces verts,
La collecte et le traitement des ordures ménagères,
L'accès aux transports,
L'attribution d'aide sociale,
Le fonctionnement de l'école maternelle et primaire,
Les subventions versées aux associations Jumeauvilloises.

Si vous avez besoin de renseignements ou de précision sur votre imposition, où vous adresser :

Pour toute demande concernant vous devez contacter

La taxe d'habitation	
- le montant de la base d'imposition	Le centre des impôts fonciers
- un changement d'occupant - les abattements pour charge de famille - les exonérations et les dégrèvements	Le centre des impôts « secteur assiette »

La taxe foncière de vos terrains non bâtis

- toutes questions

Le centre des impôts fonciers

La taxe foncière du logement dont vous êtes propriétaire

- le montant de la base d'imposition
- un changement de propriétaire
- les exonérations

Le centre des impôts fonciers

Le centre des impôts

Les conditions de règlements des impôts locaux

- délais de paiement
(en cas de difficultés liées à la maladie,
au chômage).

La perception

Adresses utiles :

Centre des impôts fonciers :

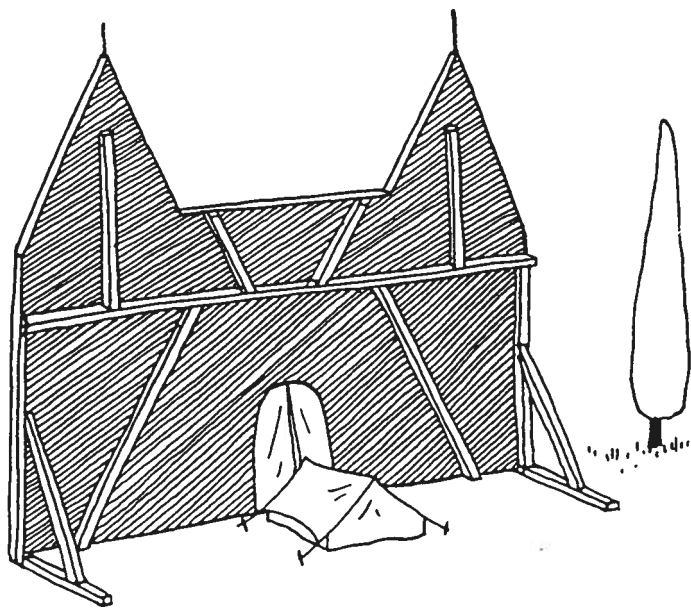
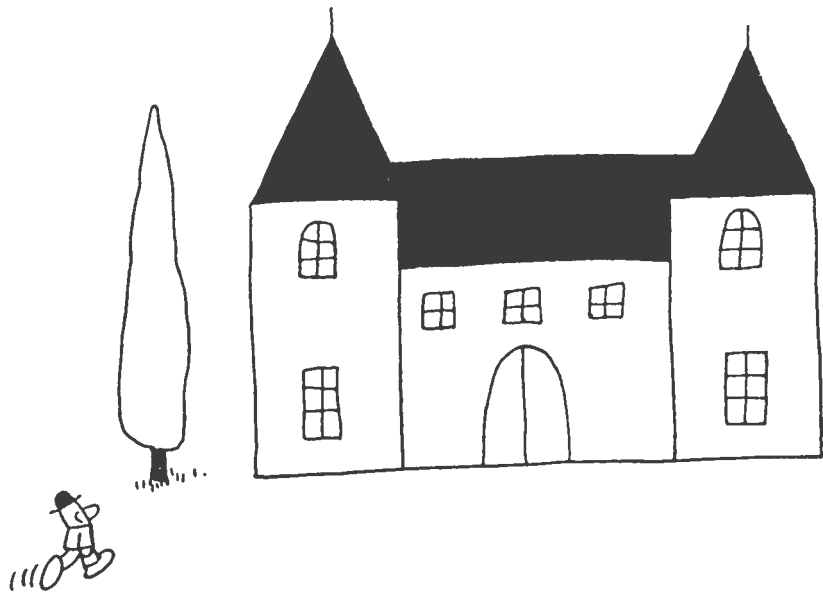
31 Bd Georges Clemenceau
78200 Mantes la Jolie
01 34 79 49 00.

Centre des impôts : « secteur assiette » :

31 Bd Georges Clemenceau
78200 Mantes la Jolie
01 34 79 49 00.

Perception « trésorerie d'Epône »

90 Avenue du Professeur Emile Sergent
78680 Epône
01 30 95 60 89.



PAGES PRATIQUES

OPERATION BRIOCHES

Les 4 et 5 avril 1998, l'APEI "L'Envol" organisera comme chaque année la **vente de brioches** au profit de l'enfance inadaptée. (Le 4 avril à Jumeauville)

Merci de l'accueil que vous réserverez à tous nos bénévoles !

ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants

aura lieu les 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin et 6 juillet.

CARTES IDENTITE ET PASSEPORTS

Attention ! depuis le 15 janvier 1998, les droits de timbre acquittés par les usagers pour la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport ont augmenté :

- carte nationale d'identité : **160 fr.**
- passeport : **400 fr.**

PERMIS DE CHASSER

Pour 1998, les dates des sessions restantes sont 20 juin et 05 septembre. L'imprimé de demande d'inscription à l'examen pour 1998 permet au candidat de :

- s'inscrire tout au long de l'année, à la fois à l'examen et à la formation pratique obligatoire préalable à celui-ci
- choisir la session de participation.

Cette demande d'inscription est valable pour une seule session, sous réserve d'être transmise au plus tard deux mois avant la date de la session choisie par le candidat, sous peine de se voir convoqué à une session ultérieure.

Compte-tenu du délai imposé, le cachet de la poste fera foi et, le cas échéant, le tampon d'arrivée en mairie pour les dossiers déposés.

Chaque dossier comprendra :

- une demande d'inscription, dûment complétée et signée,
- une fiche individuelle d'état-civil, ou, pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu,
- deux enveloppes auto-collantes affranchies, libellées à l'adresse du candidat,
- un ou plusieurs timbres fiscaux correspondant au montant du droit d'examen, soit 100 fr., collés sur la demande, à l'emplacement réservé à cet effet,
- pour les mineurs, une autorisation du père, de la mère ou du tuteur (ces candidats doivent avoir 15 ans révolus le jour des épreuves)

Chaque candidat admis à prendre part à l'examen recevra en temps utile une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure à laquelle il doit se présenter.

Toute personne convoquée à une session et empêchée d'y prendre part pour des raisons de force majeure (maladie, examen scolaire ou professionnel, décès dans la famille...), devra justifier cette absence pour être inscrite à une session ultérieure.

Les candidats ajournés pour quelque motif que ce soit sont tenus de renouveler leur demande au titre d'une session ultérieure s'ils désirent prendre part de nouveau à l'examen, en acquittant un nouveau droit d'inscription.

En application de la réglementation en vigueur, la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (F.I.C.E.V.Y.) B.P. 46, 78512 RAMBOUILLET CEDEX, organise une formation pratique gratuite et obligatoire pour tous les candidats.

JUMEAUVILLE-LOISIRS FOOTBALL/BASKET

Nous avons parfois, par l'intermédiaire du Conseil Général, la possibilité d'assister à des matches de football ou de basket. Nous souhaitons réserver en priorité ces places (gratuites) à des jeunes. Mais pour les répartir équitablement, nous devons connaître tous ceux qui sont passionnés par l'un ou l'autre sport (ou même les deux...), pour pouvoir les contacter quand l'occasion se présente.

Si vous êtes intéressés, appelez :

La Mairie ☎ 01 30 42 61 29 ou

J.C. LANGLOIS ☎ 01 30 93 99 23

Les places sont dans la tribune du Conseil Général au Parc ds Princes, pour le foot, Poissy et Chatou pour le basket. Quelques adultes emmènent et ramènent les jeunes. Pour cela, nous aurions besoin également de quelques volontaires adultes, sérieux, possédant voiture et aimant foot ou/et basket.

JUMEAUVILLE-LOISIRS LES ARTS JUMEAUVILLOIS

Les Arts Jumeauvillois organisent, les 25 et 26 avril 1998, une exposition peinture, toutes techniques :

- thème libre
- thème Jumeauville

VOUS CHERCHEZ OU SORTIR ?

Le musée d'Art Naïf de l'Ile de France vous ouvre ses portes 7 jours sur 7, toute l'année.

15, rue de la Mairie
78490 VICQ

Expositions, ateliers pour enfants tous les mercredis, spectacles, cours de TAI CHI CHUAN, etc...

Pour tous renseignements

☎ 01 34 86 12 18

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux arrivants :

M. et Mme BERTHAUX

9, Impasse des Cours

Mme KAZMIRCZAK

42, Grande Rue

M et Mme LAFLEUR,

1, Ruelle Verte

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

WOJDAK Benjamin

le 5 janvier 1998

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux heureux parents.

DECES

Mlle COCHIN Maria

le 6 janvier 1998

Mme LANGLOIS Françoise

le 17 février 1998

M. ROUSSEAU Raoul

le 15 mars 1998

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances aux familles.

CALENDRIER DES ANIMATIONS CANTONNALES 2EME TRIMESTRE 1998

DATE	VILLE	ACTIVITE
AVRIL		
4	JUMEAUVILLE	VENTE BRIOCHES
4	JUMEAUVILLE	BELOTE
9	JUMEAUVILLE	CARNAVAL A L'ECOLE
19	JUMEAUVILLE	RANDONNEE PEDESTRE
19	EPONE	BROCANTE
19	JUMEAUVILLE	PETANQUE
24 AU 27	JUMEAUVILLE	FETE FORAINE
25 ET 26	JUMEAUVILLE	EXPOSITION PEINTURE ET PORTE OUVERTE
26	JUMEAUVILLE	BROCANTE
26	JUMEAUVILLE	VTT (TOUR DE MAULE)
29	EPONE	DON DU SANG

MAI		
	EPONE	EXPOSITION ECOLE DE PEINTURE
3	MEZIERES	RALLYE DU MUGUET
8	MEZIERES	RALLYE DES NIGAUDS
8 ET 9	EPONE	SAINT BEAT ET FETE FORAINE
10	LA FALAISE	BROCANTE
10	JUMEAUVILLE	VTT
16	EPONE	LES FEMMES SAVANTES
17	JUMEAUVILLE	RANDONNEE PEDESTRE
17	JUMEAUVILLE	PETANQUE
16 AU 18	MEZIERES	FETE DE LA VILLE ET MARCHE DE PRINTEMPS
21	JUMEAUVILLE	TOURNOI DE TENNIS
24	JUMEAUVILLE	VTT (A MONTCHAUVE)

JUIN		
14	JUMEAUVILLE	VTT (PARCOURS D'ORIENTATION)
14	JUMEAUVILLE	PETANQUE
20	JUMEAUVILLE	FINALE DE TENNIS
20 ET 21	LA FALAISE	TOURNOI DE TENNIS DE TABLE ET PETANQUE
20 ET 21	EPONE	FETE DE LA SAINT JEAN ET EXPOSITION PEINTURE
21	JUMEAUVILLE	SORTIE JUMEAUVILLE LOISIRS
27	JUMEAUVILLE	KERMESSE DES ECOLES
28	JUMEAUVILLE	VTT (PARIS-JUMEAUVILLE)
28	MEZIERES	BROCANTE

LES FEMMES SAVANTES MOLIERE - 1672

L'Association Animation Cantonale du Canton de Guerville organise, en collaboration avec les "TRETAEUX DE France", une représentation théâtrale

Le Samedi 16 mai 1998 à 20h30
sous chapiteau, installé à Epône, dans le Parc du Château,
Réservation des places dans votre Mairie, à compter du 14 avril 1998

*La mi - carême s' en est allée
Sur les flancs des coteaux fleurissent les violettes*

*Tandis que pépie la bergeronnette
Le printemps arrive à pas comptés
Repoussant la frileuse saison
Accompagné de ses amis les pinsons*

Du mois de mars il faut se réjouir

*Chantait à tue - tête mademoiselle Solange
La plus jolie des petites mésanges
Celle qu' en pays d' Armorique
Les gens appellent pen duick
Et pourtant il y aurait de quoi rougir
Bien que le vigoureux laboureur le craigne justement
La nature y renaît et , à l' instar du vent
De la pluie et du soleil qui s' y disputent la suprématie
Les hommes , commes les enfants insoucians
S' en remettent au plus gesticulant
Pour les bercer au plus profond de la nuit*

Les enfants , au moment où le jour pointe son nez

*S' étonnent à leur réveil et se trouvent marris
Quand au lieu du temps chaud et de ses ris
Ils découvrent la pluie et les nuées
Dame Nature a joué un vilain tour comme le prince charmant
Qui d' un coup de baguette se mua en Vociférant*

F. Massy

UN TRIMESTRE ... A JUMEAUVILLE

Il est de coutume, en chaque début d'année de prononcer les voeux pour l'année nouvelle. Notre Maire ne dérogea donc pas à cette tradition et c'est autour d'une délicieuse galette des Rois que tous se réunirent le 16 janvier dernier. Parmi l'assemblée nombreuse, soulignons la présence toujours très appréciée de notre Conseiller Général, Monsieur Pierre AMOUROUX.



Ce dernier eu d'ailleurs le plaisir de féliciter l'une de nos concitoyenne, Madame Alice POISSON, en lui remettant une Médaille du Département pour toutes ces années passées au service de notre Village.

Madame POISSON, inutile ici de la présenter, tous la connaissent et surtout les enfants à qui, chaque jour, cette dernière sert le repas de la cantine.

Merci Alice et continuez encore à distiller ça et là votre indéniable gentillesse.

Comme c'est souvent le cas dans notre commune, ce trimestre se déroula encore sous le signe du sport.

Après multiples entraînements, nos vaillants marcheurs Jumeauvillois participèrent au traditionnel PARIS-MANTES dans la nuit du 21 au 22 février. Nous n'aurons qu'un mot : BRAVO !

Les incontournables soirées Belote regroupèrent un nombre conséquent d'aficionados.

Ce trimestre hivernal fut également le berceau du week -end de ski organisé par le Comité des Fêtes les 7 et 8 mars dernier et si le soleil n'était pas au rendez-vous, la bonne humeur était de mise. Il y en a eu pour tous les goûts : du ski de fond au ski alpin, de la raquette à la promenade, faisant découvrir les villages montagnards, en



passant par la visite d'une fromagerie du cru. Le retour en car sentait bon le Beaufort et le Comté !

Certains ajoutèrent du piment à ce week end en s'essayant aux motos neige.

Enfin, l'ambiance était à son comble durant la soirée raclette du samedi. Un seul bémol : nous n'avons pas pu mettre le feu, un groupe important de sapeurs pompiers venus skier nous l'interdisait !

Et pour finir, saluons ici l'une de nos comparses qui depuis son retour a quelques difficultés à s'asseoir. Eh oui, la neige, ça glisse ! Que de souvenirs...

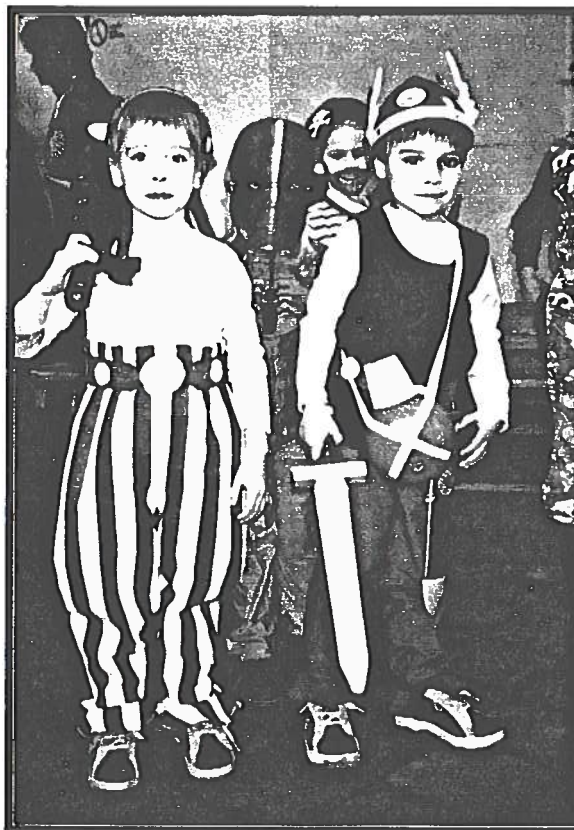


Mais pas le temps de se reposer. Le week end suivant, tous les enfants attendaient impatiemment l'arrivée de TOTO LE CLOWN qu'avait invité le comité des fêtes. Pour lui faire honneur, ils étaient tous déguisés. De la princesse à Astérix, en passant par les sorcières et le dompteur, tous étaient plus beaux les uns que les autres.

Saluons ici la participation des Mamans, qui, à l'occasion de cette mi-carême, ont toutes rivalisé d'imagination.

Enfin, après les pitreries de TOTO LE CLOWN, ce fut l'heure du goûter. Les crêpes eurent un véritable succès, aussi, disons le haut et fort à toutes les Mamans, vos enfants aiment les crêpes : pensez-y l'année prochaine...

Plus sérieux, nous dûmes tous participer aux Elections Régionales et Cantonales. Bien que le taux d'abstention soit élevé, nous tenons à féliciter tous les Jumeauvillois. En effet, notre commune fait figure de bonne élève dans le département puisque notre taux d'abstention est l'un des plus faibles. Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore les résultats, nous vous signalons que c'est Monsieur AMOUROUX, qui a été réélu Conseiller Général de notre Canton. Vous ne manquerez pas de le rencontrer, celui-ci répond toujours présent à nos multiples invitations.





ARTISANAT ET COMMERCE A JUMEAUVILLE

Le saviez - vous ? Jumeauville , malgré ses cinq cent soixante habitants , et son statut de village rural , compte un certain nombre de sociétés qui n ' ont pas toutes à voir avec l ' agriculture .

Cependant quelques agriculteurs continuent à vendre au public tout ou partie de leur production , garantissant ainsi aux consommateurs un label de fraîcheur et d ' authenticité qu ' aucune grande surface , voire qu ' aucun détaillant ne peut garantir , car l ' amour du travail et le respect du client ne se commandent pas . Ainsi en est - il de Monsieur Quinet , à la Ferme du Noyer Galant , qui vend les produits de la ferme (œufs , volailles , légumes) , et de Monsieur Muret , au centre du village qui vend aussi les mêmes produits (animaux de basse-cour et quelques légumes) .

Pour rester dans le domaine alimentaire , il nous faut aussi citer Mister Pizza , qui , par l ' intermédiaire du sympathique Loïc, nous régale tous les jeudis soirs sur la place de la mairie . Il a l ' air très content de sa clientèle jumeauvilloise et souhaiterait que cette fidélité perdure . Si vous voulez consommer des produits plus élaborés bien que tout aussi traditionnels , vous prendrez le temps de pousser la porte de la Crêperie du Logis et de déguster des crêpes toutes aussi savoureuses les unes que les autres .Et si la saison s ' y prête , vous pourrez emporter la production de la ferme du Logis , ses sorbets , ses confitures ou la cueillette de légumes que vous n 'aurez pas manqué de faire . La crêperie emploie actuellement deux personnes qui ont fort à faire pour assurer sa réputation car , si les Japonais s ' intéressent à la Statue de la Liberté (la vraie , celle du pont de Grenelle à Paris) que nous leur avons prêtée, ils lorgnent aussi sur la production de la Ferme du Logis.

Si vous souhaitez produire vous même vos propres fleurs et légumes , la famille Boucher (père , mère , filles) se fera un plaisir non seulement de vous renseigner mais aussi de vous fournir tout ce dont vous avez besoin , cette très ancienne famille d ' horticulteurs fournissant à la demande le gros et le détail .

Enfin , si les travaux de jardinage , ou la pizza , vous ont donné soif , il y a une bonne escale : le Jumeaubar . Celui ci , tenu par Madame Galerne vous accueillera tous les jours , sauf le lundi et si vous souhaitez vous détendre en faisant un billard ou fumer le cigare vous trouverez tout cela sur place .

Pour emporter toutes vos courses Monsieur Firon , Clos des Vergers , se fera le plaisir de vous trouver le véhicule d ' occasion de vos rêves (modèle , couleur) et vous aidera dans les démarches administratives nécessaires .

Le gel a-t-il abîmé vos canalisations ? Souhaitez - vous améliorer votre chauffage ? désirez - vous changer de salle de bains ? Monsieur Le Landais , Grande Rue , répond à toutes vos questions et vos besoins avec sourire et compétence .

Cette liste représentant un assez large éventail de produits et de services peut vous paraître incomplète, mais en dehors des quelques personnes qui n 'ont pas souhaité y être mentionnées, d ' autres , pour des raisons de déontologie professionnelle , et à leur corps défendant , n ' ont juridiquement pas le droit d ' y figurer , cela pouvant être considéré comme de la publicité .

PETITES ANNONCES

Comme nous le proposons dans notre dernier bulletin, deux personnes au chômage, habitant Jumeauville, nous adressent leurs coordonnées. Nous communiquons ci-après un aperçu de leur expérience professionnelle.

Vous pouvez les aider : si, dans votre entourage professionnel ou privé, une de vos connaissances recherche ce type de personnel, pensez à elles :

ANNONCE N°1

FEMME 33 ANS RECHERCHE EMPLOI DANS LE MANTOIS

14 ANS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE A.D.V.

- ENCADREMENT DE PERSONNEL
- NEGOCIATIONS COMMERCIALES
- PARFAITE MAITRISE INFORMATIQUE (EXCEL, WORD...)

Avec 2 enfants, elle recherche avant tout un poste LOCAL, ne souhaitant plus subir 3 heures de transport journalier. Des propositions émanant d'organismes publics l'intéresseraient également.

ANNONCE N° 2

FEMME 44 ANS RECHERCHE POSTE DE SECRETAIRE DANS LE MANTOIS

SON EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RENFORCEE PAR UNE CONNAISSANCE PARFAITE DES OUTILS INFORMATIQUES EN FAIT UNE EXCELLENTE EXECUTANTE.

Avec 2 enfants, sa préférence irait vers un temps partiel dans la région.

Pour obtenir leurs CV complets, vous pouvez contacter :

Madame AUDRAIN ☎ 01 30 93 97 22

Monsieur LECOQ ☎ 01 30 93 98 63

ANNONCES DIVERSES

Une écharpe Jaune et un cache de caméscope ont été trouvés à l'issue de la fête de Noël dans la salle des Fêtes. Ces deux objets se tiennent à la disposition de leurs propriétaires en mairie.



EDITEUR	Mairie de Jumeauville
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :	P. SEIGE, Maire
COMITE DE REDACTION :	C. AUDRAIN, M. LECOQ, F. MASSY, M. PIOT, O. POTTIER
PHOTOS :	M. LECOQ, M. VIDAL
IMPRIMERIE :	Mairie de Jumeauville
TIRAGE :	250 ex.
AVRIL 1998	